



1562 Corcelles, le 31 juillet 2019

COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL
COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 04/2019

**Réservoir d'eau de Belmont
Travaux d'adaptation**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du Puits de la Vernaz, des travaux d'adaptation doivent également se faire sur notre réservoir d'eau de Belmont afin d'améliorer le fonctionnement de notre réseau d'eau.

OBJET DU PREAVIS

1. Actualisation du système de télégestion

La télégestion représente un aspect essentiel pour l'exploitation du réseau d'eau potable : suivi des paramètres importants comme les niveaux d'eau, pression, débits, gestion des consignes de pompage et du remplissage du réservoir, communication entre les installations et centralisation. Or le système actuel est vétuste. Le fontainier doit actuellement se rendre à un poste de commande physique lorsqu'il veut visualiser son réseau ce qui implique une vue limitée du fonctionnement et des allers-retours entre une installation et le poste de commande lors de problèmes.

La mise à jour de la télégestion permettra l'accès et la commande à distance (sur une tablette) aux paramètres importants du réseau, améliorant la surveillance et l'exploitation. De plus, en lien avec les travaux au puits et le futur ouvrage, les informations de Payerne seront visibles pour le fontainier, afin de faciliter la compréhension des besoins de pompages.

Cette mise à niveau est une intervention assez conséquente sur ce système de télégestion. Afin de rationaliser le fonctionnement et les coûts, la télégestion pour Corcelles, Payerne et l'AIEPV sera regroupée sur un système, avec un accès différencié selon la commune (p.ex. Corcelles aura un accès de visualisation mais pas de commande sur les installations de Payerne). Les prestations concernent notamment des interventions sur les automates, de la programmation et schématique, ainsi que la communication entre les installations.

2. Gestion du remplissage du réservoir

Le réservoir de Corcelles est alimenté principalement par le puits de la Vernaz, dont les pompes s'enclenchent lorsque le niveau des cuves descend. Actuellement, Corcelles dispose de ses propres pompes au puits.

Avec le puits rénové, les 3 nouvelles pompes (au lieu des 6 actuelles) desserviront Corcelles et Payerne. Leurs consignes d'enclenchement et déclenchement doivent donc tenir compte des réservoirs des 2 communes.

Afin d'arrêter le remplissage du réservoir de Corcelles si les réservoirs de Payerne ont besoin d'eau, les conduites de remplissage de chaque cuve de Corcelles doivent être équipées de vannes motorisées, qui se fermeront selon le niveau des cuves. Ces organes doivent être intégrés dans la télégestion.

3. Gestion des trop-pleins

Les conduites actuelles de trop-plein du réservoir et les conduites d'évacuation à l'aval sont sous-dimensionnées pour évacuer un débit conséquent. Il y a un risque de dégâts sur l'ouvrage si les cuves sont mises en charge lors d'un dysfonctionnement.

Une sécurité avec redondance de mesure de niveau, alarmes et commande locale possible des vannes motorisées mentionnées au point 2 sera mise en place, permettant d'éviter que le puits pompe un débit trop important dans les cuves.

4. UV sur les sources

Les ressources dont dispose Corcelles sont le Puits de la Vernaz et des sources.

Les sources sont sujettes à un risque bactériologique. La mise en place d'une désinfection UV permet d'y remédier, permettant d'assurer la qualité de l'eau, sauf dans les cas de forte turbidité mettant en décharge les sources (comme actuellement). Une modification de l'appareillage et une intégration dans la télégestion sont nécessaires.

A noter que le puits sera également équipé d'un UV (ultra-violet) dans une optique AEC (garantie de l'approvisionnement en eau potable en cas de crise).

COÛT DES TRAVAUX

Le coût de ces travaux d'adaptation se détaille de la façon suivante :

Télégestion générale	Fr. 40'000,00
Modification remplissage cuve et TP (trop plein)	Fr. 31'000,00
UV	<u>Fr. 60'000,00</u>
	Fr. 131'000,00
Honoraires ingénieur	Fr. 22'000,00
Divers et imprévus	<u>Fr. 18'000,00</u>
Coût total HT	Fr. 171'000,00
TVA 7,7 % (arrondi)	<u>Fr. 14'000,00</u>
COÛT TOTAL TTC	<u>Fr. 185'000,00</u>

Une subvention de l'ECA, de 5 à 10 %, peut être attendue sur les travaux concernant la télégestion et le remplissage du réservoir.

FINANCEMENT

Ces travaux ne figurent pas dans les plans des investissements prévus pour la législature des années 2017 à 2021.

Ils font suite aux diverses analyses faites dans le cadre de l'examen du puits de la Vernaz ainsi que des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Au vu des liquidités communales, qui se situent à plus de Fr. 5'120'000.--, le financement relatif à ces travaux d'adaptation peut se faire par le biais des liquidités communales.

L'amortissement de cet investissement se fera sur une durée de 10 ans et sera enregistré dans le compte 81.3313 "amortissement réservoir Belmont".

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. Pierre-André Rapin, municipal responsable est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 04/2019, décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 185'000.-- pour effectuer les travaux d'adaptation du réservoir d'eau de Belmont tels que définis, dont il y aura lieu de déduire la subvention ECA.

Art. 2

De financer ces travaux par les liquidités courantes.

Art. 3

D'amortir cet investissement par le compte 81.3313 « amortissement réservoir Belmont » sur une durée de 10 ans.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud